

## BQ, 1<sup>er</sup> juillet 2021

### EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

#### Le Sénat adopte sa version du projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement

En quelques heures seulement, le Sénat a adopté dans la nuit de mardi à mercredi (par 251 voix pour, 27 contre et 66 abstentions) le projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement, dont l'examen était prévu jusqu'à aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, la discussion n'en a pas moins été électrique, en particulier lorsqu'à été abordé l'accès à certaines archives à des fins d'études et de recherches. Relayant les inquiétudes d'historiens, des sénateurs de différents bords sont montés au créneau contre cet article, à l'instar de la présidente (UC) de la commission des Affaires culturelles Catherine MORIN-DESAILLY qui a dénoncé "un recul historique dans le principe de libre communicabilité des archives". En cause l'une des dispositions de l'article 19 qui remplace, pour certains documents, classifiés ou non, le délai de communicabilité (fixé à 50 ans) par des délais glissants dépendants d'une appréciation, administrative, de leur valeur opérationnelle. "Ils ne seront accessibles que selon le bon vouloir du pouvoir exécutif et pourront être perpétuellement interdits d'accès", a déploré le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre SUEUR.